

Les nouveaux missionnaires ...

Il fut un temps où la bataille laïque s'assimilait à la mobilisation contre le détournement des fonds publics en faveur de l'école confessionnelle. La campagne contre la loi Debré de 59 avec ses millions de pétitionnaires et ses centaines de milliers de manifestants à Vincennes, atteint l'apogée de ce qu'on put faire dans le genre.

Mais ces braves gens reprenaient en toute innocence, pour l'énorme majorité d'entre eux, la revendication du CNAL, celle d'une école à gestion multipartite. Une école ouverte aux forces vives de la société civile. Ce faisant, ils rabâchaient dans les termes mêmes, le projet scolaire du gouvernement de Vichy dont le ministre de l'Education réclamait en 1940 *"la collaboration des forces vives de la Nation"*. Les conseils d'école, avec représentation des Associations, et les projets d'établissement furent salués comme *"un début de réalisation" du programme du CNAL "même si c'est un système importé de l'enseignement privé"* (J.L. Rollet, Président de la Ligue de l'Enseignement). Effectivement, le début d'une privatisation rampante régulièrement accentuée par chaque ministre depuis 81.

Ce deuxième front ouvert à l'intérieur de l'école laïque ne désarmait en rien le premier mais il préluait à une offensive susceptible de toucher la plupart des services publics et qui vise à faire jouer aux Associations le rôle des *"corps intermédiaires"* prévus dans le cadre de l'Etat de subsidiarité. En rupture avec les principes égalitaires de l'Etat de droit, l'Etat de subsidiarité se décharge des services publics soit sur des organismes à but lucratif, fondés sur la rentabilité, agissant en fonction des conditions économiques des usagers, soit sur des associations à but non lucratif agissant selon leurs propres critères sans aucune garantie de laïcité.

Que peut-on attendre en matière de laïcité et de neutralité lorsque pour obtenir un logement, un emploi ou des soins on devra s'adresser au Secours Catholique, au Secours populaire, aux groupes Agir de la fondation FACE de M.Aubry, héritage paternel des clubs Témoins? Si nous n'en sommes pas là, nous y allons tout droit. On avance le chiffre de 700.000 associations, approximativement car il s'en crée chaque jour. Un article du Monde (27.05.95) nous donne un aperçu des missions qui leur sont imparties:

" ... une myriade d'organismes et d'associations se portent désormais garants des personnes en difficulté à l'égard d'un bailleur, de créanciers, voire d'un employeur.

...Les sous locations par l'intermédiaire d'une association et des baux dits "glissants" se multiplient Ce dernier mécanisme permet aux offices d'HLM de loger des familles, le bail (d'une durée de quelques mois renouvelables) étant signé par des associations garantes. A chaque échéance, le contrat de location n'est reconduit qu'après évaluation du comportement des locataires

...De leur côté les personnes "accompagnées" sont de plus en plus incitées à rendre des comptes quant à leur mode de vie. Au nom d'une certaine morale sociale, ces incursions dans leur vie privée, via le suivi social, peuvent aller jusqu'à concerner les comportements

familiaux. les pratiques alimentaires, le niveau d'équipement ménager, les loisirs ou encore les cadeaux pour les enfants.

...Une soixantaine de groupes SNC (Solidarités Nouvelles face au Chômage) fonctionnent ainsi dans toute la France, à l'initiative de paroisses, d'écoles (Sciences Po), de mutuelles (Macif) ou même de comités d'entreprise (Lafarge-Coppée)".

Les associations, moteur de "l'Etat moderne"

Un responsable départemental d'Associations, imbu d'un reste de moralité, exprime toutefois quelques inquiétudes: *"On va finir par réserver ce suivi social aux plus méritants ou à ceux qui crient le plus fort"*. Et Le Monde, qui ne cultive aucun a priori contre le mouvement associatif, concède qu'il s'agit là de *"certains effets pervers de l'accompagnement social"*. Effets pervers ? Mensonge: effet induit, voulu et planifié dans le cadre de la politique du *"Renouveau de la fonction publique"* du gouvernement Rocard: *"Au droit lié à la fourniture d'une allocation automatique se substitue un droit lié à une démarche personnelle de l'allocataire et à une appréciation particulière de ses difficultés... Le propre du droit social développé depuis le XIXème siècle était d'être indépendant du comportement des individus"*. (Rocard au colloque sur "les Etats modernes à ta recherche d'une nouvelle efficacité"). C'est à cet *"Etat moderne"* qu'appelle au lendemain des présidentielles un texte cosigné Aubry, Delors, Jeanneney, Kouchner, Rocard, Sueur *"... transformer, non seulement par la loi mais en mettant en mouvement la société notamment avec tous ceux qui agissent dans les associations, les syndicats, les organisations professionnelles, les quartiers"*.

Discrètement, le plan consensuel est bien engagé le budget des associations atteint *"217 milliards environ, soit 3,3% du produit intérieur brut"* (Monde du 03.06.), un taux légèrement supérieur au déficit public autorisé par les critères de Maastricht. Le secteur associatif, en progression de 40% de 1981 à 1991, emploie 800 000 personnes (en majorité des CES). Il constitue près de 60% des services sociaux, il est pratiquement incontournable pour maintenir ou créer des emplois de proximité. En première ligne, le Secours Catholique:

"... ainsi le Secours Catholique vient-il d'indiquer qu'il a répondu en 1994 à 680 000 situations de pauvreté dûes au chômage dans 40% des cas, et que, l'an dernier; 92 000 jeunes de moins de 25 ans, en très grande difficulté, se sont adressés à lui. Une majorité (56%) d'exclus ont été orientés vers l'association chrétienne ... par les services publics. " (Monde du 27.05)

La journée du 9.6 fut édifiante: le premier ministre, avant même d'avoir reçu les syndicats, accueille le Conseil National du mouvement associatif auquel il promet d'accorder les avantages afférents aux C.I.E. et annonce le doublement des crédits de formation (de 26 à 52 millions). Ce jour-là les directives gouvernementales étaient adressées aux ministères leur intimant de réduire de 8% leur budget. Fin juin, René Lenoir, président de l'Uniojss (Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux, qui coordonne entre autres le réseau Alerte et les Restos -du-coeur) est appelé près du Président de la République au titre de conseiller officieux.

Un corporatisme sans "les déboires"

Il ne s'agit pas de s'en prendre aux amicales de boulistes, encore moins de condamner la loi de 1901, mais d'observer comment un régime décadent peut utiliser ses propres libertés pour

s'auto-détruire. Il s'agit de combattre le démantèlement, programmé par l'Union Européenne, du secteur public pour transférer des tâches de gestion, en partenariat avec l'Etat, à un puissant mouvement associatif investi de *"missions de service public"*. Un intergroupe parlementaire (P.S; R.P.R.; P.C.), sous couvert de défendre un service public *"à la française"* ne réclame en fait pas autre chose que ces *"services économiques d'intérêts général"* et ces *"missions d'intérêts général"* (Figaro du 30.05.).

L'implication des syndicats dans un contrat social, fut-il baptisé pacte républicain, serait la clé de voûte de cet *"Etat moderne"* de subsidiarité, mieux adapté que l'Etat Français de 1940 aux structures corporatistes. Déjà certaines mutuelles et certains syndicats candidats à un parlement social et favorables à un contrat social européen s'intègrent dans le mouvement associatif. De quoi rassurer Chantal Millon-Delsol qui regrette *"les déboires que connaissent au début du siècle les applications de ce corporatisme: il dérive irrésistiblement vers un corporatisme d'Etat, ce qui est évidemment contraire à ses principes premiers"* et propose *"de remplacer ces terminologies par d'autres, plus modernes et plus adaptées à la compréhension du public ..."* (les Idées politiques au XXème siècle). Que Madame Millon-Delsol soit l'épouse de Monsieur Charles Millon, et que le ménage Millon soit intime du ménage Delors ne nous concerne pas. Que J.Delors vante la littérature de Ch. Millon-Delsol dans son livre l'Unité d'un homme (p.320) cela nous concerne en tant qu'acte politique. De telles connivences peuvent surprendre un politicien de canton, pas des syndicalistes conscients du message symbolisé par l'accouplement de deux gerbes sur la tombe d'un maréchal, à l'ombre d'une croix de l'Ile d'Yeu.

S. MAHE

NOUVELLES BREVES

Des choix cornéliens

Patrick Bruel, Manu Dibango et M.C.Solar ont décidé de boycotter la ville de Toulon souillée par une mairie Front National. Ils animeront la Fête Nationale de la ville voisine, Seyne-sur-Mer, à municipalité communiste. Certains artistes, comme les chats délicats, n'acceptent pas n'importe quelle litière.

Exercice de ponctuation

Lors d'un entretien, forcément oral, au "Journal du Dimanche" du 9 Juillet, Madame Notat abordait le thème de *"l'élargissement de la démocratie": "C'est le rôle des corps intermédiaires associations syndicats et partis"*.

Reste à porter la ponctuation. Des journalistes ignares (ou complaisants?) ont mis des virgules entre chaque terme après *"corps intermédiaires"*, comme s'il s'agissait de quatre entités différentes. Ils seraient bien embarrassés si on leur demandait de préciser quels sont ces *"corps intermédiaires"*. Par contre, si l'on place deux points après *"corps intermédiaires"* on retrouve, clairement exprimée, la pensée de Madame Notat.

Nouvelles sportives

La petite équipe Serbe de Bosnie a battu à Srebrenica celle des Nations unies de la planète. Un exploit contesté par Sadam Hussein qui met en cause l'impartialité de l'arbitre Bill Clinton.

La lutte pour l'emploi

L'un des efforts déployés par le gouvernement dans le cadre de la "mobilisation pour l'emploi", comme dit Robert Hue, consiste à augmenter la TVA de 18,6% à 20,6%. Si l'on considère le nombre d'articles concernés par cette taxe l'opération devrait être rentable. En effet non seulement la TVA s'applique à tous les produits de consommation mais elle frappe également les taxes éventuelles qui frappent ces produits. Ainsi peut-on observer au bas des factures d'électricité une TVA sur les taxes locales. Un système perfectible à l'infini en instituant des taxes sur les taxes des taxes des taxes etc .. Il est vrai que, selon VSD, l'EDF comme la RATP, AIR FRANCE et AIR INTER ont à charge de payer aux conseillers de l'Elysée, sur ordre du président, des salaires spéciaux dont auraient bénéficié les Vauzelle, Guimard ou Glaviny. En l'occurrence la recette du nouveau gouvernement a déjà fait ses preuves, pour un vrai salaire, sinon pour un vrai emploi.

Le thème de l'unité correspond à une aspiration souvent ressentie par les syndiqués pour faire aboutir les revendications. Malheureusement, il peut être exploité dans l'objectif inverse d'une unification des Centrales dans le cadre d'un pacte ou contrat social, national ou européen, d'intégration des syndicats. Nous portons à votre connaissance la motion du SNUDI-FO de Loire-Atlantique qui a estimé nécessaire de clarifier les positions sur cet important problème.

L'Assemblée Générale du SNUDI FO réunie le 13 juin 1995 à NANTES RAPPELLE que le rôle primordial du syndicat consiste à regrouper les salariés, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques, religieuses (ou pédagogiques en ce qui concerne les enseignants), afin de faire aboutir leurs revendications.

L'Assemblée Générale SE DECLARE d'accord avec les revendications formulées par le Bureau National du SNUDI-FO, la FNECFP -FO et la FGF-FO.

L'Assemblée Générale CONSIDERE que les revendications particulières doivent être définies et élaborées dans le cadre des instances syndicales régulièrement élues de façon à permettre au syndicat d'être réellement l'expression de ces mandats.

L'Assemblée Générale ESTIME que le syndicat doit oeuvrer à établir un rapport de forces permettant d'engager des négociations sur la base de revendications définies dans les instances.

Si, pour établir ce rapport de forces, l'Assemblée Générale ESTIME que l'unité d'action est utile, elle entend rappeler que, pour qu'il y ait accord sur l'action, encore faut-il qu'il y ait accord sur les revendications.

En tout état de cause, l'Assemblée Générale MANDATE les instances élues pour expliquer systématiquement aux syndiqués et plus généralement à la profession, pourquoi FORCE OUVRIERE n'a pu participer à telle ou à telle action "unitaire" en raison de positions inconciliables

NANTES, le 13 JUIN 1995.